

100206407

JLD/PM/

**L'AN DEUX MILLE VINGT SIX,
LE DIX NEUF JUIN**

**A EAUZE (Gers), au siège de l'Office Notarial, ci-après nommé,
Maître Jean-Laurent DELZANGLES, Notaire Associé de la Société Civile
Professionnelle « SCP SAINT SEVER / DELZANGLES », titulaire d'un Office
Notarial à EAUZE, 8 rue Félix Soules, identifié sous le numéro CRPCEN 32017,**

A reçu le présent acte authentique contenant :

ACTE RECTIFICATIF

A la requête de :

Madame Perrine MERLE-MARFAING, Notaire-assistant, domiciliée en cette qualité à EAUZE (32800), 8 Rue Félix Soules, dûment habilitée aux présentes en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné le 17 juin 2026, objet du présent acte rectificatif

Laquelle, préalablement à l'acte rectificatif objet des présentes, a exposé ce qui suit :

EXPOSE

Aux termes d'un acte contenant statuts d'une société civile immobilière reçu le 17 juin 2026 par Maître Jean-Laurent DELZANGLES, Monsieur Antonio Carlos FERNANDES DE FREITAS, Mademoiselle Anaïs DE FREITAS et Mademoiselle Amandine DE FREITAS ont constitué entre eux une société civile immobilière dénommée **AA DE FREITAS**, dont le siège social est à EAUZE (32800) 5 Place de la Liberté, en cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

C'EST A TORT ET PAR ERREUR s'il a été indiqué dans les statuts signés le 17 juin 2026 que le premier des associés porte le nom de famille FERREIRA DE FREITAS alors qu'il se nomme FERNANDES DE FREITAS Antonio Carlos.

Par suite, et afin de rectifier l'acte dont s'agit, il est passé à l'acte rectificatif objet des présentes.

ACTE RECTIFICATIF

Il y a lieu de rectifier l'acte contenant statuts d'une société civile immobilière dénommée AA DE FREITAS signé le 17 juin 2026 de la manière suivante :

AU LIEU DE LIRE

En page 1 :

Monsieur Antonio Carlos **FERREIRA DE FREITAS**, Chef d'entreprise, demeurant à EAUZE (32800) 5 place de la Liberté.

Né à SANTO TIRSO (PORTUGAL) le 10 décembre 1967.

Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité portugaise.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Page 4 :

Monsieur Carlos FERREIRA DE FREITAS apporte :

- La somme de CINQ CENT VINGT EUROS (520,00 EUR).

Page 5 :

ARTICLE 7 . CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de : **MILLE EUROS (1 000,00 EUR)**.

Il est divisé en **100** parts, de **DIX EUROS (10,00 EUR)** chacune, numérotées de 1 à 100 attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir :

Monsieur Antonio **FERREIRA DE FREITAS** à concurrence de **52** parts, portant les numéros 1 à 52, en rémunération de son apport en numéraire.

Mademoiselle Anaïs DE FREITAS à concurrence de **24** parts, portant les numéros 53 à 76, en rémunération de son apport en numéraire.

Mademoiselle Amandine DE FREITAS à concurrence de **24** parts, portant les numéros 77 à 100, en rémunération de son apport en numéraire.

Page 17 :

NOMINATION DU PREMIER GERANT

Les associés nomment pour premier gérant de la société : Monsieur Carlos **FERREIRA DE FREITAS** demeurant à **EAUZE (32800) 5 place de la Liberté**.

Les fonctions de gérant sont d'une durée de indéterminée.

Le gérant déclare accepter cette fonction et n'avoir aucun empêchement à son exercice.

IL Y A LIEU DE LIRE

En page 1 :

Monsieur Antonio Carlos **FERNANDES DE FREITAS**, Chef d'entreprise, demeurant à EAUZE (32800) 5 place de la Liberté.

Né à SANTO TIRSO (PORTUGAL) le 10 décembre 1967.

Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité portugaise.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Page 4 :

Monsieur Carlos FERNANDES DE FREITAS apporte :

- La somme de CINQ CENT VINGT EUROS (520,00 EUR).

Page 5 :

ARTICLE 7 . CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de : **MILLE EUROS (1 000,00 EUR)**.

Il est divisé en **100** parts, de **DIX EUROS (10,00 EUR)** chacune, numérotées de 1 à 100 attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir :

Monsieur Antonio **FERNANDES DE FREITAS** à concurrence de **52** parts, portant les numéros 1 à 52, en rémunération de son apport en numéraire.

Mademoiselle Anaïs DE FREITAS à concurrence de **24** parts, portant les numéros 53 à 76, en rémunération de son apport en numéraire.

Mademoiselle Amandine DE FREITAS à concurrence de **24** parts, portant les numéros 77 à 100, en rémunération de son apport en numéraire.

Page 17 :

NOMINATION DU PREMIER GERANT

Les associés nomment pour premier gérant de la société : Monsieur Antonio Carlos **FERNANDES DE FREITAS** demeurant à **EAUZE (32800) 5 place de la Liberté**.

Les fonctions de gérant sont d'une durée de indéterminée.

Le gérant déclare accepter cette fonction et n'avoir aucun empêchement à son exercice.

Le surplus de l'acte reste inchangé.

CERTIFICATION D'IDENTITE

Le notaire soussigné certifie que l'identité complète des parties dénommées dans le présent document telle qu'elle est indiquée en tête des présentes à la suite de leur nom ou dénomination lui a été régulièrement justifiée.

FORMALISME LIE AUX ANNEXES

Les annexes, s'il en existe, font partie intégrante de la minute.

Lorsque l'acte est établi sur support papier, les pièces annexées à l'acte sont revêtues d'une mention constatant cette annexe et signée du notaire, sauf si les feuilles de l'acte et des annexes sont réunies par un procédé empêchant toute substitution ou addition.

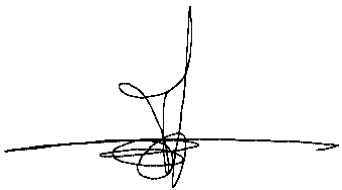
Si l'acte est établi sur support électronique, la signature du notaire en fin d'acte vaut également pour ses annexes.

DONT ACTE sans renvoi

Généré en l'office notarial et visualisé sur support électronique aux lieu, jour, mois et an indiqués en en-tête du présent acte.

Et lecture faite, les parties ont certifié exactes les déclarations les concernant, avant d'apposer leur signature manuscrite sur tablette numérique.

Le notaire, qui a recueilli l'image de leur signature, a lui-même apposé sa signature manuscrite, puis signé l'acte au moyen d'un procédé de signature électronique qualifié.

Mme MERLE-MARFAING Perrine a signé à EAUZE le 19 juin 2026	
et le notaire Me DELZANGLES JEAN-LAURENT a signé à EAUZE L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE DIX NEUF JUIN	